



BULLETIN MUNICIPAL N° 24 DE BROTTE-LES-LUXEUIL

(mois de janvier, février et mars 2020)

BILLET D'HUMEUR

Les élections municipales de cette nouvelle année ont permis à près de 30 000 Maires d'être élus dès le premier tour. De fait moins de 5 000 « places de Maires » restent à pourvoir. Chacun aurait pu fêter son élection ou sa réélection mais c'était sans compter sur le coronavirus.

Au niveau de notre village le taux de participation était nettement supérieur (70,52%) à la moyenne nationale (44,66%).

Tous nos candidats à cette élection ont été largement élus dès le premier tour avec 95% des voix. Sur 122 votants, 119 se sont exprimés dont 86 ont ainsi apporté leur soutien sans faille à l'équipe que je présentais et je voudrais ici les en remercier.

Je n'oublie pas pour autant les autres. Il est vrai que quelques bulletins ont été perturbés par « l'art de la rature » mais c'est le jeu de la démocratie et c'est très bien ainsi.

Au final, près de 98% d'entre vous m'ont renouvelé leur confiance. J'ai, malgré tout, et je ne peux m'empêcher de l'écrire, une pensée particulière pour mon épouse à laquelle je peux dédier ce proverbe d'Antoine Claude Gabriel Jobert : « *La vraie philanthropie consiste à faire le bien sans espérer de récompense.* » !

Comme je l'ai indiqué dans ma profession de foi, après l'épisode catastrophique du coronavirus que j'espère le plus court possible, on va se mettre au travail. Il n'y aura ni verbiage ni discours dithyrambique mais de l'action pour notre village. On va continuer à œuvrer comme nous l'avons fait ces 6 dernières années;

Encore merci à tous et bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Les travaux en cours : page 2

La vie des Associations, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, Coronavirus, Coordonnées essentielles, Important : page 4

Réunions du Conseil, Etat-civil : page 5

Synthèse de la situation financière de la Commune: page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 17 janvier 2020 :

Modification du règlement d'assainissement collectif :

Le Maire rappelle le règlement d'assainissement collectif de la Commune et notamment la nécessité de préciser que l'abonné est uniquement le propriétaire de l'habitation.

De ce fait des modifications doivent être apportées sur le règlement comme suit :

Préambule : 2ème paragraphe, rajouter « *Dans tous les cas il ne peut s'agir que du propriétaire* »

Article 8 : mettre en première ligne « *Elle est toujours établie au nom du propriétaire* »

Article 17 : 3ème paragraphe « *Les contrôles de conformité des installations privées effectués à la demande du propriétaire* »

Article 20 : « *Le règlement est mis en vigueur à la date du 1er février 2020* »

Un exemplaire du nouveau règlement accompagné de la présente délibération sera diffusé à tous les propriétaires loueurs.

Décision du Conseil : approuvée à l'unanimité

Maîtrise d'œuvre déléguée à l'ONF pour les travaux routiers (chemin de la Combotte et des Vignes) :

Le Maire rappelle le projet de desserte forestière chemin de la Com-

Suite page 2

botte et des Vignes validé par le Conseil Municipal.

Il rappelle également l'arrêté de la DDT n° 513 du 3 décembre 2019 déclarant d'intérêt général les travaux améliorant la desserte forestière.

Pour suivre les travaux l'ONF propose ses services et présente un devis pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 4.880,00 € H.T.

Le Maire indique que dans les dépenses prévues pour cette opération la maîtrise d'œuvre était comprise (cf. la délibération n° 10).

Le Maire demande au Conseil d'accorder la maîtrise d'œuvre à l'ONF, de valider le devis proposé, de voter les budgets nécessaires pour le paiement de l'opération et de l'autoriser à signer les documents administratifs concernant les travaux.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Annulation des délibérations 31, 35 et 36 concernant la Convention avec la Commune de BAUDONCOURT pour les frais de scolarité :

Le Maire rappelle au Conseil les délibérations qui ont été prises, en toute bonne foi, concernant ces frais de scolarité.

Or, suite à la remarque du Préfet, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Maire, il s'avère que notre Commune en qualité de membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Francheville (SIVU) ne devait pas prendre ces délibérations au motif que les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques transférées à un établissement public de coopération intercommunale sont réservées uniquement à ce dernier (article L212-8 du Code de l'Éducation).

Le Maire propose au Conseil d'annuler les délibérations 31, 35 et 36.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Compte rendu du Conseil d'École du 5 novembre (par Micheline DIZIAIN) :

Le nombre d'élèves est de 133.

La scolarisation et l'assiduité des enfants de 3 ans ne sont pas toujours très simples.

Les goûters ont fait l'objet d'une interdiction.

Le matériel du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) n'a pas encore été livré.

La coopérative dispose d'une ressource de 9.117,00 €

Compte rendu du SIEB (par Jean-Luc LAURENT) :

La réunion a eu lieu le 27 novembre en Mairie de Villers-lès-Luxeuil.

Il a été constaté des problèmes liés à la chaux dans certaines communes faisant apparaître une couleur blanchâtre de l'eau. Cet incident a été réparé très rapidement.

Il a été admis en non valeur une somme de 530,00 €.

Compte rendu du SIED (par Emilien BEUGNOT) :

La réunion du 23 novembre n'a pas pu être tenue en

Suite page 3

LES TRAVAUX EN COURS

La mise en conformité du cimetière :

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le samedi 18 janvier à 10h00 salle de réunion de la Mairie.

Le groupe compte 17 personnes à savoir : Didier BOFFY de la maison funéraire ANTOINE-BOFFY à LUXEUIL, Jean-Luc VEILLON, Lydie PLIEWEISS et Bernard MEZELLE pour VISONCOURT, Régis DEMANGE (remplacé par Sylviane BILLAMBOZ), Josette GARNIER pour BETONCOURT-LES-BROTTE et Bernard GIRE, Nicolas MORENS, Micheline DIZIAIN, Véronique LOCATELLI, Sylviane CLEMENT, Christine FOUILLET, Joseph FRANC, Bernadette GIRE, Marie-Josée GRANDJEAN, Jean-Marie REMY et Jean-Luc LAURENT pour BROTTE-LES-LUXEUIL.

Après avoir accueilli les participants, le Maire a précisé les travaux à réaliser par le groupe, à savoir :

faire le point sur la gestion juridique, administrative et physique du cimetière qui comprend :

- un relevé complet des tombes avec leur épitaphe et leur emplacement exact afin de mettre en place des registres alphabétiques et numériques et la mise à jour du plan (sans oublier la vérification des stèles déscelées, des barrières métalliques comportant, en partie haute, des piques en forme de lance)

- un relevé complet des tombes dites en état d'abandon

- une ou plusieurs prises de vues des sépultures en vue de la création d'une photothèque

- un relevé des concessions afin d'enrichir les registres

- l'élaboration du Règlement Intérieur

- la révision des tarifs des concessions (prix au m² à revoir)

- la mise en place d'un ossuaire et son corollaire la



procédure de reprise

Le Maire propose au Groupe de créer deux sous-groupes l'un chargé des travaux intérieurs (administratifs, juridiques et informatiques ...) l'autre des travaux extérieurs (recensement et état des tombes, disposition, prises de photos ...).

L'objectif étant de :

- créer des registres à jour

- créer une photothèque

- élaborer un Règlement Intérieur

- mettre en œuvre la procédure de reprise

- créer un espace cinéraire avec un columbarium et un jardin du souvenir

- disposer d'un ossuaire

- réfléchir à une tarification différente des concessions

- et élaborer un Règlement Intérieur

Les animateurs des deux groupes sont Christine FOUILLET pour l'intérieur et Joseph FRANC pour l'extérieur. Le budget prévu est de 6.000,00 €.

Une prochaine réunion est prévue pour la mise en œuvre des fiches de travail.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le carnaval des enfants: (Texte et photo d'Adeline TARD)

C'est en petit comité que les enfants ont partagé un goûter le samedi 29 février pour carnaval.

Le mauvais temps et plus particulièrement l'avis de tempête nous a contraint à annuler la ballade dans le village.



Nous avons décidé de maintenir le goûter à la salle de réunion de la Mairie.

Merci aux habitants qui ont bravé le froid, la pluie et le vent pour venir nous faire un coucou en apportant avec eux des petites douceurs.

Le loto Gourmand :

Le dimanche 1er mars à partir de 14h le « loto gourmand », organisé par l'Amicale Brottaise à la Salle Communale de la Mairie, s'est déroulé dans une ambiance festive. Plus de 40 personnes se sont retrouvées pour partager ce moment de convivialité.

Au « boulier », le président Pascal FOUILLET, Christine, Sylviane et Marie-Josée à l'intendance pour servir les boissons et les gâteaux.



Plus d'une trentaine de lots ont été distribués durant les parties pour une ligne, deux lignes et carton plein. Le gros lot a été remporté

par Thérèse OLLMANN, le lot des grand-mères par Colette FRANC et le lot des perdants par Bijou DRANE de passage à Brotte-lès-Luxeuil.



raison de l'absence de quorum.

Compte rendu du SIVU de Francheville :

La réunion a eu lieu à la Mairie de Francheville le 26 novembre.

Les points suivants ont été abordés :

- la convention relative à la piscine de Luxeuil doit être revue car sur les 50 enfants envisagés dans le cadre de cette convention 33 seulement ont participé aux séances prévues
- pour faire face aux dépenses le SIVU a sollicité une ligne de trésorerie de 30.000,00 € auprès du Crédit Agricole au taux de 1,38% par an
- la convention médecine auprès du centre de Gestion a été renouvelée. Elle est fixée à 0,30% de la masse salariale avec un minimum de 70,00 €
- un point sur le budget en cours de 2019 laisse apparaître un léger déséquilibre quant au fonctionnement. Pour l'année 2020 les budgets « Investissement » et « Fonctionnement » devraient suivre la tendance observée en 2019. Ainsi la participation par enfant ne devrait souffrir d'aucune augmentation.

Point sur la situation financière de la Commune :

Le Maire indique que sauf erreur de sa part, la situation sera celle indiquée dans la lettre « Entre Nous » n° 23 distribuée à tous les habitants le 4 janvier.

Il remet à tous les Conseillers le compte de résultat « fonctionnement », un état des frais de personnel et des élus, un état des dépenses EDF, Orange, Ecoles et Assurances, un état des investissements prévus et réalisés et enfin un tableau de synthèse de la situation financière de la Commune présentant l'évolution sur la mandature du résultat reporté, de la trésorerie, de l'endettement, des remboursements et des amortissements.

Questions diverses :

Compétence assainissement :

Le Maire indique au Conseil qu'il n'a aucune nouvelle de la Communauté de Communes relative au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2020 !!!

Point sur la santé de Pascal MOUGEOT :

Une prolongation jusqu'en août 2020 a été adressée en Mairie.

Constitution du bureau de vote :

En vue des prochaines élections municipales, le Maire a souhaité établir la liste des Conseillers susceptibles de tenir le bureau de vote des 15 et 22 mars 2020.

Séance du 28 février 2020 :

Absent excusé : Nicolas MORENS

Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe :

Suite au départ en retraite de l'agent concerné, le Maire demande au

Suite page 4

Conseil de valider la suppression de cet emploi non complet à raison de 11.50 heures par semaine :

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2019 :

Après présentation du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019, le Maire demande au Conseil d'approuver ledit compte fourni par le Trésorier Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue du compte.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Vote du compte administratif 2019 :

Le Maire présente au Conseil le compte administratif qui s'établit comme suit en euros. Le Maire ne participe pas au vote :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat	Report 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	351.441,86	378.757,97	27.316,11	242.574,71	269.890,82
Investissement	437.272,36	305.908,16	-131.364,20	160.359,95	28.895,75

Il est à noter que le déficit d'investissement est à rapprocher de la surévaluation de la Cure par rapport à son prix de vente mais n'obère pas, pour autant, nos capacités futures d'investissement.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Le Maire indique au Conseil que :

- le solde d'exécution d'investissement est de 28.895,75
(voir ci-dessus)

- le solde des restes à réaliser en investissement 25.000,00
(pour l'essentiel, il s'agit des portes du hangar polyvalent)

En l'absence de besoin de financement (les restes à réaliser sont inférieurs au solde d'exécution) l'affectation du résultat est de 269.890,82 €. Le report en fonctionnement est de 269.890,82 €

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Programme des travaux forestiers :

Les travaux sylvicoles (budget investissement) concernent les parcelles 1 (ouverture de cloisonnement et plantation de peupliers), 5 (entretien et dégagement des semis de chênes), 6 (broyage), 12 (broyage et dégagement des semis de chênes) et 15 (nettoyage) pour un montant total H.T de 6.556,85 €.

Les travaux de maintenance et d'infrastructure (budget fonctionnement) concernent la maintenance des limites des parcelles 24 et 25 avec mise en peinture et le fauchage de la route forestière du Jonchet et de la Charmoye pour un montant H.T de 710,50 €.

Le Maire demande au Conseil de valider les travaux ci-dessus.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Suite page 5

CORONAVIRUS

Message du Gouvernement

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

Se laver les mains régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts (rester chez vous le plus possible)

Conséquences pour notre village

Jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement, la Mairie demeurera fermée aux administrés (en cas d'urgence appeler le Maire au 06.70.48.70.05), les cérémonies commémoratives n'auront pas lieu, toutes les manifestations prévues par le Comité des Fêtes seront annulées ou reportées, le parc de la Douve sera fermé, les locations de la Salle Communale ou du Hangar Polyvalent seront suspendues.

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Horaire d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h à 16h30

et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

IMPORTANT

AFFOUAGE :

Il est interdit d'aller dans les bois jusqu'à nouvel ordre

COMPTEURS D'EAU :

Le relevé est prévu du 15 au 26 juin

Dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Le Maire rappelle au Conseil que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Le montant budgétisé en 2019 était de 266.720,00 €. Le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de 25.000,00 €.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Contrat de travaux de bûcheronnage 2020 :

Le Maire propose au Conseil le contrat de bûcheronnage pour des travaux d'exploitation de chablis dans différentes parcelles avec l'entreprise Benoît BERGERET pour un montant estimatif de 70m³ x 21,50 € pour l'abattage et le façonnage et 2 heures à 80 € pour le câblage soit un montant total H.T de 1.665,00 €

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Situation financière de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes gère un budget principal et sept budgets annexes dont les résultats figurent ci-dessous:

- budget principal :	1.264.963,74 €
- budget ordures ménagères :	809.647,30 €
- budget assainissement :	623.203,59 €
- budget SPANC (*) :	30.441,81 €
- budget GEMAPI (**)	70.329,99 €
- budget zone du Bouquet :	-183.484,41 €
- budget zone des sept chevaux :	-438.947,10 €
- budget zone PELTEY :	4.303,55 €

Globalement la situation générale s'améliore mais la construction de la nouvelle piscine risque d'obérer cette situation à terme.

(*) Service Public d'Assainissement Non Collectif

(**) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Compte-rendu du rapport de visite de la SATE :

Le Maire présente le rapport de visite de la SATE (Service d'Assistance Technique) du Département de la Haute-Saône visite effectuée en date du 16 octobre 2019.

La visite a permis de vérifier l'état des déversoirs d'orage, au nombre de trois, pour lesquels aucun déversement en milieu naturel n'a été constaté.

Par ailleurs les deux postes de relevage (impasse du Breuil et impasse de la Prairie) testés n'ont présenté aucun dysfonctionnement.

Les deux ouvrages de bâchées de la station sont bien entretenus et les roseaux se sont bien développés.

ETAT-CIVIL

ARRIVEE : le 16 février 2020

Anne-Laure et Timothy BUSOLINI et leur fille Lucrezia

DECES : le 3 février 2020

Claudine EICHELE

Enfin les rendements épuratoires sont très satisfaisants.

En conclusion notre système d'assainissement est parfaitement entretenue.

Le Maire souligne le travail particulièrement sérieux de Jocelyne CHAMPLOY et de Jean-Michel HILD qui contribuent, par leurs actions, à de tels résultats. Qu'ils en soient ici remerciés.

Choix de la date pour l'installation de l'œuvre d'art :

Le Maire propose au Conseil deux périodes pour l'installation de la girafe (voir Entre-Nous n° 23 page 4 en haut à gauche) au Parc de la Douve : mai ou juillet ?

Avis du Conseil : *mois de juillet*

Le Maire se charge d'informer le donateur Christoph EICHELE, son épouse très impliquée dans ce projet étant, malheureusement, décédée.

Compte-rendu du SIEB : par Micheline DIZIAIN

Les relevés des compteurs d'eau auront lieu entre le 15 et le 26 juin.

Les travaux réalisés pour notre village concernent un renouvellement, une sortie d'eau, une casse et deux nouvelles concessions.

Le prix du m³ d'eau en euros évoluera comme suit :

	de 0 à 120	De 121 à 140	> à 140
Année 2020	1.22	1.03	0.94
Année 2021	1.23	1.04	0.95

La « redevance compteur » reste fixée à 24,00 €

Les investissements pour l'année sont évalués à 1.318.800,00 € comprenant notamment les travaux de chloration.

Compte-rendu du 2ème Conseil d'École : par Micheline DIZIAIN

Les effectifs de l'école sont de 138 élèves mais les prévisions pour la rentrée 2020-2021 ne sont pas bonnes puisqu'elles ne sont que de 132 élèves.

Le projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) est bien avancé; le matériel (12 tablettes, 1 vidéo projecteur interactif, 6 bornes Wifi, et 5 ordinateurs) a été livré et installé. De plus 5 enseignantes ont reçu une formation de 6h sur l'utilisation des tablettes.

Les activités pédagogiques ne sont pas en reste avec de nombreuses manifestations réalisées et à réaliser notamment du cinéma, des spectacles, les fêtes de Noël, des interventions sur différents sujets et des séances de piscine.

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE								
Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL								
Résultat de l'exercice :	49 105,97	14 063,62	78 873,63	12 034,12	61 576,58	5 436,58	27 316,11	
Résultats reportés :	72 934,28	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	237 138,13	242 574,71	269 890,82
Réservé à l'investissement :	17 120,32	26 718,40	15 112,84	3 901,50	0,00	0,00	0,00	
Résultat à reporter :	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	225 735,14	242 574,71	269 890,82	269 890,82
BUDGET ASSAINISSEMENT								
Résultat de l'exercice :	3 242,77	6 994,65	8 921,97	3 150,52	8 252,47			
Résultats reportés :	0,00	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52			
Réservé à l'investissement :	0,00	108,00	19 051,39	0,00	0,00			
Résultat à reporter :	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52	11 402,99			
TRESORERIE								
Compte du trésor :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	370 457,23	279 553,07	347 355,17
Caution Habitat 70 :						6 870,56		
Subventions à recevoir :							51 752,00	
Traites en cours :						35 516,02	16 050,10	
Total :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	412 843,81	347 355,17	347 355,17
ENDETTEMENT								
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			36 510,00	29 938,92	25 468,75	20 950,23	16 382,66	11 765,37
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	561 740,00	547 696,50	533 653,00	519 609,50	505 566,00
Endettement total :			36 510,00	591 678,92	573 165,25	554 603,23	535 992,16	517 331,37
REMBOURSEMENTS								
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			2 435,86	4 861,82	4 849,85	4 837,92	4 826,01	4 617,29
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	0,00	22 469,60	22 258,95	22 048,29	21 837,64
Endettement - montant des échéances :			2 435,86	4 861,82	27 319,45	27 096,87	26 874,30	26 454,93
AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT								
Montant de l'investissement : 995,953,73 / 40 ans :						24 808,00	24 898,00	24 898,00
Montant des subventions : 409,260,51 / 40 ans :						10 230,00	10 230,00	10 230,00
A financer :						14 578,00	14 668,00	14 668,00